



Réaction de l'APLV à la publication du rapport « Propositions pour une évolution du baccalauréat »

Un communiqué¹ publié sur le site du ministère de l'éducation nationale le 12 mars 2012 rappelle que, suite aux incidents survenus lors de la session 2011, deux rapports avaient été demandés aux inspections générales, l'un sur la sécurisation du baccalauréat, l'autre sur les évolutions possibles de l'examen. C'est de ce dernier qu'il sera question ici.

Personne ne doute que le baccalauréat doive évoluer, comme l'a annoncé Luc Chatel en rendant public le rapport « Propositions pour une évolution du baccalauréat »². Ce rapport fournit des statistiques intéressantes, des sujets de réflexion, mais l'APLV ne peut accepter que la « simplification » de l'examen passe, comme cela est préconisé par ses auteurs :

- par le remplacement de l'évaluation anonyme par le contrôle continu ;
- par une réduction du nombre de langues pouvant être évaluées à l'examen.

Nous sommes déjà intervenus de différentes façons pour dire notre opposition au contrôle continu³, qui ne peut avoir de valeur certificative, l'évaluateur étant dans ce type d'évaluation le formateur, de surcroît directement exposé aux pressions locales. Il constitue une source d'inégalité inévitable, concernant aussi bien l'obtention du baccalauréat lui-même que l'accès à l'enseignement supérieur. L'expérience nous a montré quelles pouvaient en être les dérives, bien mises en lumière, par exemple, par la façon dont a été délivré le diplôme national du brevet. Pour surmonter les « importantes réticences » reconnues par les auteurs du rapport, il faudrait en outre qu'on démontre de façon convaincante qu'il est possible, y compris pour le contrôle en cours de formation, « d'instituer des mécanismes adéquats de régulation académique ». Ceux qui sont imaginés par les inspecteurs généraux sont d'une grande complexité, n'ont jamais été expérimentés et ne semblent pas de nature à permettre d'atteindre le premier objectif fixé, la « simplification dans l'organisation de l'examen ». C'est le moins qu'on puisse dire.

Selon les rapporteurs, la réduction du nombre de langues réduirait, elle aussi, la complexité de l'organisation de l'examen, complexité qu'ils expliquent d'abord par le fait que « plusieurs sujets doivent être conçus pour chacune des langues évaluées à l'écrit ». Or ils proposent d'éliminer les langues qui, pour la plupart, ne sont pas concernées par l'écrit ! Ensuite, ils soulignent les difficultés rencontrées par les rectorats pour « identifier des examinateurs extérieurs pour les nombreuses langues qui ne sont pas enseignées au lycée ». Mais depuis le temps que ces langues sont présentes à l'examen, on peut espérer qu'une administration avisée et compétente, dotée d'outils informatiques, ait établi pour la mettre à la disposition de l'ensemble des académies une liste de personnes à contacter en cas de besoin !

La réduction du nombre de langues réduirait le coût de l'examen, certes ! Mais les professeurs qui connaissent bien le montant des vacations auraient souhaité que, dans un document où abondent les données chiffrées, on ait fait figurer le montant exact du surcoût dû à la présence de ces langues, dont « une part importante », lit-on dans le rapport, « n'est choisie que par un nombre très faible de candidats » ! Et les rapporteurs de conclure benoîtement que la réduction envisagée de 57 à 24 du ² nombre des langues n'aurait « de conséquences que pour un nombre très limité de candidats », pour ajouter aussitôt qu'elle serait « susceptible de provoquer des réactions diplomatiques importantes, compte tenu de l'attachement de certains pays à ce que leur langue nationale figure dans les épreuves du baccalauréat français ».

1 <http://www.education.gouv.fr/cid59581/baccalaureat-rapport-propositions-pour-une-evolution-du-baccalaureat.html>

2 http://media.education.gouv.fr/file/2012/09/9/BAC-evolution-diffusion_210099.pdf

3 <http://www.aplv-languesmodernes.org/IMG/pdf/propositions.pdf>

On reste confondu devant une telle absence de rigueur et de discernement. Les rapporteurs ont-ils vraiment mis en balance le « coût » qu'ils dénoncent avec les réactions diplomatiques qu'eux-mêmes prévoient, et qui pourraient s'avérer préjudiciables pour la France ?

Préjudiciable pour son image d'abord, ce qui ne favoriserait pas, on s'en doute, la diffusion du français et de la culture française à l'étranger, notamment dans les pays où sont parlées les langues concernées. En outre cela irait à l'encontre des engagements pris par la France depuis 2001 lors des sessions de la Conférence de l'UNESCO sur la diversité linguistique et culturelle.⁴

Préjudiciable pour son économie, ensuite. Nous n'avons cessé, en dénonçant la tentation du tout-anglais, de souligner qu'une politique favorisant la diversité linguistique et culturelle pouvait contribuer non seulement au rayonnement de la France, mais aussi à l'amélioration de son commerce extérieur. Rappelons cette citation tirée du rapport du Comité stratégique des langues : « Les langues sont nos affaires ».⁵ En France, trop peu de chefs d'entreprise ont compris non seulement qu'on vend mieux en utilisant la langue du client, mais qu'il est indispensable de connaître la culture de celui-ci pour adapter la production qui lui est destinée. Conseillons aux auteurs des « Propositions pour une évolution du baccalauréat » de lire les textes publiés sur le site de la Commission européenne, où il est souligné que « chaque année, des milliers d'entreprises européennes perdent des marchés et des contrats par manque de compétences linguistiques et de connaissance des autres cultures. »⁶

La lecture de ce rapport donne la fâcheuse impression que le principal objectif visé n'est pas l'un des trois qui sont explicitement indiqués dans la synthèse – « simplification dans l'organisation de l'examen », « amélioration de sa qualité certificative », « renforcement de son articulation avec l'enseignement supérieur », mais la réduction du coût de l'examen⁷.

Reconnaissons la lucidité des auteurs du rapport, qui ont compris qu'« une telle refondation du baccalauréat susciterait à l'évidence des réticences, voire des contestations vigoureuses », et qu'avant de se lancer dans l'aventure il était nécessaire d'engager « une phase de réflexion partagée avec tous les acteurs concernés ».

4 <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/linguistic-diversity-in-unesco-normative-texts/>

5 http://media.education.gouv.fr/file/02_Fevrier/91/5/Apprendre-les-langues-Apprendre-le-monde_206915.pdf

6 http://ec.europa.eu/languages/languages-of-europe/languages-for-business_fr.htm

7 Nous avons compté 63 allusions à son coût.